



Municipalité de Montebello

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2018, a adopté le règlement numéro 917-2018 relatif aux dispositions applicables à l'interdiction de stationnement de camions, autres véhicules lourds et véhicules agricoles dans les rues de la Municipalité.

Le règlement numéro 917-2018 est déposé au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Donné à Montebello ce 17 octobre 2018.



Benoit Hébert  
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 octobre 2018 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 octobre 2018.



Benoit Hébert  
Directeur général